



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2018-2019

Les activités périscolaires ont pour objectif de proposer à votre enfant un large choix d'activités enrichissantes et stimulantes dans un environnement sécurisé. Ces activités de groupe ou individuelles permettent aux élèves de stimuler leur créativité, apprendre en s'amusant, enrichir des domaines de compétences diverses et les aider à se réaliser pleinement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES : le tableau vous permet d'obtenir les informations nécessaires sur les tranches d'âge concernées, les tarifs, les jours et horaires proposés pour l'année ou le semestre.

Le syllabus explique plus en détail en quoi consiste l'activité et donne des informations complémentaires.

Veillez noter que certaines activités peuvent être annulées si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint.

Conditions d'inscription pour les ateliers : le coût total de l'activité devra être payé à l'inscription.

Règlement : Le règlement intérieur du Lycée Claudel s'applique aux activités périscolaires. Les élèves s'engagent à le suivre et à le respecter.

Respect impératif des horaires : Les activités périscolaires sont une activité à part entière et il n'est pas possible de venir chercher son enfant durant l'atelier, ceci afin de ne pas déranger le bon déroulement de l'activité.

Politique d'abandon et de remboursement : Aucun remboursement ne sera effectué une fois le paiement confirmé, sauf raison exceptionnelle : certificat médical nécessitant l'arrêt de l'activité ou départ du pays. Dans ce cas, le remboursement sera fait au prorata des séances non effectuées. Des frais d'administration de 30 \$ seront appliqués. Une absence momentanée, quelle que soit sa durée, n'ouvre droit à aucune réduction tarifaire.



Garderie / étude :

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à la garderie / étude les jours de l'activité pour un tarif préférentiel. Cette option lui permet d'être sous la surveillance des surveillants avant ou après l'activité, durant la session de cette dernière, et ce jusqu'à 17h30.

Si vous choisissez de ne pas l'inscrire, plusieurs cas de figure :

- Si votre enfant a une activité qui débute à 15h45 : il termine sa classe à 15h30, prend une collation, puis se rend à son activité. Vous devez le récupérer à la fin de son atelier.
- Si votre enfant a une activité qui débute après 15h45 : vous devez le récupérer à 15h30, le ramener à l'heure de son activité, puis le récupérer à la fin de l'atelier. Dans le cas d'une absence / retard des parents, l'enfant est amené à la garderie. Elle sera facturée au tarif régulier de 20 \$.

Aucun élève n'est autorisé à rester seul ou sans surveillance dans le Lycée.